



US LONS HANDBALL
Anciens Ateliers Municipaux
Avenue du Stade
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. / Fax : 03.84.24.60.60

STAGE ETE 2023
BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

| | |
|--------------------------|--|
| NOM Prénom stagiaire | |
| Date de naissance | |
| Club | |
| Adresse mail des parents | |
| Téléphone des parents | |

En complément de ce bulletin, vous joindrez un chèque de 150€ (ou chèques vacances) à l'ordre de l'US LONS HANDBALL.

Vous posterez le tout à l'adresse postale indiquée en tête de page.

Vous recevrez un mail de confirmation de votre pré-inscription, avec les modalités pour l'inscription définitive.

En complétant et en réglant cette pré-inscription, vous approuvez de faire le règlement intérieur ci après.

Règlement intérieur du Stage d'Été USL

En effectuant le paiement de la pré-inscription, vous approuvez de fait ce présent règlement.

Assurance des stagiaires : Tout stagiaire doit avoir souscrit une assurance individuelle accident et responsabilité civile de particulier.

Annulation du stage : L'association US Lons Handball se réserve le droit d'annuler le stage sous préavis de 5 jours francs, avec remboursement des sommes avancées, y compris en cas d'annulation pour raisons sanitaires.

En cas de désistement : Avant le 1^{er} Juillet 2023, arrhes remboursées sur présentation de justificatif moins 50€ de frais de dossier.

Accès aux activités et installations sportives : Des chaussures de salle propres sont obligatoires pour pénétrer sur le terrain du gymnase. Pour les activités extérieures, apporter des chaussures et vêtements de sport en bon état. Une attestation d'aisance aquatique doit être transmise pour les activités nautiques.

Cigarettes et alcool : Il est strictement interdit de fumer ou boire de l'alcool durant le séjour sous peine d'exclusion.

Bijoux et objets de valeur : Il est déconseillé d'apporter tout objet ou bijoux de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Frais médicaux et pharmaceutiques : Pour les frais occasionnés au cours du séjour, l'association n'en fait les avances qu'à titre provisoire. Les parents seront avisés des dépenses engagées pour en effectuer le remboursement.

Portables : Les téléphones portables ne pourront être utilisés que sur les temps de repos et en dehors des activités et des repas. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Argent de poche : Maximum 20€ conseillé. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Traitement médical : En cas de traitement ponctuel, les parents devront en informer le directeur du centre de vacances. Les médicaments seront remis à l'enfant chaque jour, en présence d'un animateur, dans leur emballage d'origine, avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Le nom et le prénom de l'enfant devront figurer sur chaque boîte de médicaments.

Médicaments et objets dangereux : Il est formellement interdit d'introduire dans le centre tout objet dangereux pour la vie en collectivité. Il est également interdit d'apporter et d'utiliser tout médicament sans avis médical et sans en informer le directeur du stage.

Attitude et comportement : L'enfant s'engage à être à l'écoute des animateurs et encadrants durant ce stage et ce dans toutes les activités proposées. Il s'engage à respecter toutes les règles de vie fixées ainsi que ce règlement sous peine d'exclusion.